

Les citoyens éclairés  
16 impasse Marcel Cerdan  
56600 Lanester

à l'attention de Mr Macron,  
Président de La République de France

Lanester, le 6 août 2017

Monsieur le Président,

Depuis un an et demi, les sous-traitants envoyés par la société Enedis n'ont de cesse de poser de force ces compteurs qu'ils voulaient qualifier d'intelligents, ce à quoi nous répondons que ceux qui sont intelligents en nos demeures, ce sont les citoyens, et non les machines qui leur obéissent. L'intelligence étant la capacité d'adaptation à la réalité, et ces compteurs nous ayant démontré déjà la fragilité de leurs composants, la grande tendance à générer pannes et incendies, et surtout de nombreux symptômes sanitaires .

L'Europe a émis le souhait que chaque pays fasse une étude de faisabilité d'installation de ces compteurs sur leur territoire. Plusieurs pays européens ont ainsi refusé de les installer, jugeant que cela ne ferait faire aucune économie énergétique à leur pays et à leurs citoyens. La France, et en l'occurrence EDF et Enedis , avec le soutien de l'état, se sont jetés tête baissée dans la brèche ouverte, fantasmant par là sur toutes les opportunités de « smart cities » et autres connexions sans fils qui saturent aujourd'hui notre air ambiant.

407 maires à ce jour se sont élevés contre ces compteurs, ils sont courageux et assument leur rôle de premier responsable de la cité. Pour autant, ils sont en très mauvaise posture vis-à-vis de la hiérarchie administrative de l'état, qui souhaite imposer ces compteurs.

Vous avez surely vu déjà passer tous nos arguments sur le refus :

Les ondes électromagnétiques :

- Elles irradient les câbles 24h/24h du CPL installé aujourd'hui en G1 à 63.000 et 74.000 hertz , ou G3 2100 Mhz, et qui empoisonnent toutes les habitations et génèrent maux de tête , insomnies, acouphènes, jambes sans repos, tachycardie, problèmes cognitifs, algies de toutes sortes, à de très nombreuses personnes, ceci pouvant aller jusqu'à l'obligation de quitter son travail, sa famille, son domicile. Il est alors possible que les dommages soient irréversibles disent les scientifiques, et comme pourront vous le confirmer les personnes devenues EHS électro hyper sensibles. Le sénat vient de proposer une proposition de résolution pour la reconnaissance de ce statut en Belgique (mai 2017).

C'est à un véritable empoisonnement par les ondes que nous avons affaire aujourd'hui. La France a le droit d'émission le plus élevé d'Europe ! 61 volt/mètre et 87 ! volts/mètre pour les ondes pulsées comme le CPL du linky alors que le conseil de l'Europe préconise 0.6 volt/mètre qui va descendre à 0.2 volt /mètre fin 2017.

### Interdiction du wifi dans les lieux accueillants les jeunes enfants :

La loi Abeille, votée en février 2015 interdit le wifi dans les lieux accueillants les jeunes enfants, et vise à la « sobriété » en matière d'ondes ; Allez vous donc laisser ces compteurs diffuser leur poison au goutte à goutte dans les écoles maternelles, les crèches et chez les assistantes maternelles ?

### Classement des ondes en 2B :

Rappelons que ces ondes sont classées 2B « potentiellement cancérogènes » depuis 2011 par le CIRC de l'OMS, et que la dernière étude du National Toxicology Program des Etats Unis, dont les premières publications ont eu lieu en juin 2016, a confirmé le caractère cancérogène des ondes par cette étude de 3 années sur des populations de rats. Celle-ci a démontré l'impact des ondes particulièrement sur le cerveau (gliome) de la population mâle, et d'autres formes de cancers chez les femelles. Les services de santé et particulièrement les pédiatres ont immédiatement pris leurs responsabilités pour informer leurs patients. Les fabricants de téléphones portables ont obligation aujourd'hui d'informer les usagers des risques encourus.

### Nos assurances ont exclus les dommages dus aux ondes :

Nos assurances ne couvrent pas les dommages matériels et corporels causés par les ondes électro magnétiques depuis 2003 derrière la Lloyd. Nous n'avons toujours pas vu l'attestation d'assurance de la société Enedis ; qui montre un document de la société mère EDF qui n'est pas une attestation car la société EDF ASSURANCES (Immatriculation RCS Nanterre 412 083 347), au capital de 39 000 euros, est une société de « courtage d'assurances et de Reassurances », et non une compagnie d'assurance, comme le prouve son extrait Kbis. La société EDF ASSURANCES n'est donc pas un assureur de dommages. La conséquence est qu'en aucun cas, elle n'a indemnisé ni n'indemnisera quelque préjudice que ce soit.

Mais que vaut un dédommagement d'une compagnie d'assurance lorsqu'on a perdu tous ses biens dans un incendie, voire des êtres chers ?

### Obsolecence programmée :

35 millions de compteurs seraient mis à la casse ! alors qu'ils fonctionnent très bien et ont une durée de vie bien supérieure aux linky (60 ans). Nous pouvons même parler d'obsolescence programmée, ce qui est aujourd'hui interdit et condamnable par l'Europe. Tous ces composants électroniques nécessitent l'ajout de terres rares qui entretiennent le pillage des pays du tiers monde.

### La fibre optique :

Le bureau d'étude Cappgemini avait proposé un compteur utilisant la fibre optique, non rayonnante : cette proposition a été refusée ?? Les pays européens qui ont opté pour ces compteurs communicants l'ont fait justement avec la fibre optique ou avec des taux d'émission d'ondes plus bas que la France. Voilà un nouveau compteur qui, en plus, consomme de l'électricité à ne rien faire ? Selon l'Ademe 30 millions de nouveaux compteurs électriques augmenteront la consommation nationale de 0.3 à 0.4 terawattheures par an... Le but premier était de réduire la consommation d'électricité, n'est -il pas ? Pourtant de nombreuses personnes ont déjà une facture qui a doublé voire triplé sans avoir changé leurs habitudes ni leurs appareils électriques. Et tout cela par le fait de payer aujourd'hui la puissance réactive qui ne coûte rien à la production... abracadabra...

Respect de la vie privée :

La dernière raison, et qui n'est pas la moindre, c'est que ces compteurs récolteraient de très nombreuses informations, comme le dit la CNIL, dont les fournisseurs d'électricité n'ont que faire pour établir leurs factures de consommation. Enedis dit ne pas vouloir utiliser ces informations, pourquoi alors les récolter ?? Il est très facile de faire intervenir toutes ces tierces start-up écumant dans leurs starting blocks qui sauront, elles, très bien utiliser ces « datas » aujourd'hui cotées en bourse.

Au vu de toutes ces raisons, nous estimons que ce compteur est inutile et dangereux. Alors qu'il serait préférable d'installer la fibre optique partout. En conséquence de quoi nous demandons :

- Que soit ordonné un moratoire pour les compteurs linky, et que de vraies mesures soient réalisées avec un protocole multipartites comme le préconise le CRIIREM.
- Que soit baissé le niveau d'émission d'ondes en France à 6 volts/mètre , comme en Suisse, en Italie,
- Que soit établie une réglementation sur l'utilisation du CPL et que l'on privilégie les câbles blindés dans ce cas, afin de protéger la santé des citoyens,
- Que le réseau de la fibre optique soit déployé sur tout le territoire français.
- Que soit interdit le wifi dans tous les lieux publics et accueillant également les jeunes enfants (il est aujourd'hui interdit dans les écoles de Chypre et d' Islande).

Comme nous l'avons indiqué dans les statuts de notre association, nous estimons, nous, citoyens du pays de la France, que tout ce qui concerne l'énergie et la santé nous concerne au plus haut point et que nous avons notre mot à dire. En l'occurrence, notre mot c'est NON aux compteurs communicants.

La Terre de France est le berceau des droits de l'homme, et non des lobbies industriels, pharmaceutiques et banquiers qui entendent aujourd'hui nous imposer leurs décisions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations citoyennes.

La Présidente, Danièle Bovin